



**Service du développement
territorial**
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

**Service de la promotion économique
et du commerce**
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Aux organismes concernés

Lausanne, le 28 mars 2018

Directive sur le système de gestion des zones d'activités

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 30a, al.2 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1), la création de nouvelles zones d'activités requiert l'introduction par le Canton d'un système de gestion des zones d'activités garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle.

Si la ligne d'action D1 du plan directeur cantonal établit les principes généraux du système de gestion des zones d'activités, les modalités de mise en œuvre seront définies dans une directive cantonale qui sera approuvée par le Conseil d'Etat. Elle mettra ainsi fin au moratoire sur le classement de nouvelles zones d'activités.

Un projet de directive a été élaboré après consultation de l'Union des communes vaudoises (UCV) et de l'Association de communes vaudoises (AdCV). Certaines de leurs demandes n'ont pas pu être intégralement prises en compte. Un groupe de concertation intégrant des représentants des deux associations et des organismes régionaux sera mis en place pour accompagner la mise en œuvre du système de gestion.

Aujourd'hui, d'entente avec Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, et M. Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, nous vous soumettons le projet de directive pour consultation, en regard de votre rôle dans l'économie, l'aménagement du territoire ou la mise en œuvre du système de gestion.

Nous vous remercions de nous faire part de vos remarques sur ce document d'ici au vendredi 11 mai 2018.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pierre Imhof
Chef du Service du développement
territorial

Raphaël Conz
Chef a.i. du Service de la promotion économique
et du commerce

Annexes

- projet de directive sur le système de gestion des zones d'activités
- rapport explicatif
- liste des organismes consultés